

COMMUNE DE JOURGNAC

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

BUDGET ASSAINISSEMENT

I. Le cadre général du budget

La commune dispose d'un budget annexe pour le service d'assainissement :

Ce service est géré en régie directe par la commune, c'est-à-dire avec ses propres moyens techniques, matériels et humains.

Pour ce service, le compte administratif a été voté le 14 février 2020 par le conseil municipal.

I. La section de fonctionnement

Les principales dépenses et recettes de la section :

	LIBELLE	MONTANT REALISE
DEPENSES	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 454,97 €
	CHARGES DE PERSONNEL	8 033,55 €
	CHARGES FINANCIERES	1 798,08 €
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	29 408,00 €
	TOTAL	41 694,60 €
RECETTES	PRODUITS DES SERVICES ET VENTE DIV.	92 286,49 €
	OPERAT. D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	19 599,00 €
	TOTAL	111 885,49 €

Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent **41 694,60 €**

Elles sont constituées par les frais d'entretien des stations, de l'assistance technique du conseil départemental, les frais de personnel (remboursement au budget principal du salaire des agents techniques pour l'entretien des stations d'épuration), les intérêts des emprunts et les dotations pour l'amortissement des réseaux d'assainissement collectif et des stations d'épuration.

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent **111 885,49 €**

Elles proviennent essentiellement des produits des services facturés aux usagers : redevance d'assainissement, participation au raccordement à l'égout.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

II. La section d'investissement

- **Dépenses** réalisées en 2019 :

Mandats émis pour un montant total de **178 439,72 €** dont :

- remboursement du capital des emprunts : 158 840,72 € (dont 150 000 € pour le remboursement du prêt relais contracté en 2017 pour financer les travaux d'assainissement de Champagnac).

- opérations d'ordre pour l'amortissement des ouvrages d'assainissement : 19 599,00 €

A ces dépenses s'ajoute le déficit d'investissement antérieur reporté : 84 008,51 €

- **Recettes :**

Titres pour un montant total de **199 056,61**

Les principales recettes sont :

- FCTVA : 85 640,10 €

- opérations d'ordre pour l'amortissement des ouvrages d'assainissement : 29 408,00 €

- affectation de l'excédent de fonctionnement 2018 : 84 008,51 €

Fait à JOURGNAC, le 14 février 2020

Le Maire,

Olivier LERENARD